

N° 98-500-X2016010 au catalogue
ISBN 978-0-660-05521-3

Guide de référence du recensement de la population

Guide de référence sur la mobilité et la migration

Recensement de la population, 2016

Date de diffusion : le 29 novembre 2017



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Définitions et concepts	1
Mobilité	1
Lieu de résidence	2
Classifications	3
Questions	3
Qualité des données	5
Codage	5
Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale	6
Biais de non-réponse	6
Indicateurs de la qualité des données	6
Certification des estimations définitives	9
Comparabilité avec d'autres sources de données	10
Notes sur la qualité des données	10

Définitions et concepts

La mobilité géographique fait référence au déplacement d'une population au fil du temps. Le Recensement de la population permet de recueillir des renseignements sur le lieu habituel de résidence d'une personne 1 an ou 5 ans avant le jour de référence du recensement. La comparaison du lieu de résidence à une date antérieure avec le lieu de résidence le jour de référence du recensement permet d'obtenir des renseignements sur la mobilité géographique, par exemple la **mobilité** (si la personne habite le même lieu habituel de résidence qu'il y a 1 ou 5 ans auparavant) et le **lieu de résidence** antérieur (1 an ou 5 ans auparavant).

Les données sur la mobilité ont été recueillies dans le cadre de tous les recensements canadiens de la population de 1961 à 2016, à l'exception de l'année 1966. En 2011, les données sur la mobilité ont été recueillies dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages.

Les renseignements sur la mobilité tirés du recensement peuvent être regroupés en deux catégories : la **mobilité** 1 an ou 5 ans auparavant et le **lieu de résidence** 1 an ou 5 ans auparavant.

Les données sur la mobilité 1 an auparavant visent toutes les personnes âgées de 1 an et plus vivant dans les ménages privés. Les données sur la mobilité 5 ans auparavant visent toutes les personnes âgées de 5 ans et plus vivant dans les ménages privés.

Mobilité

La mobilité désigne le statut d'une personne tel qu'il est déterminé par le lien entre le domicile de résidence le jour de référence (10 mai 2016) et son domicile à la même date, 1 an ou 5 ans plus tôt.

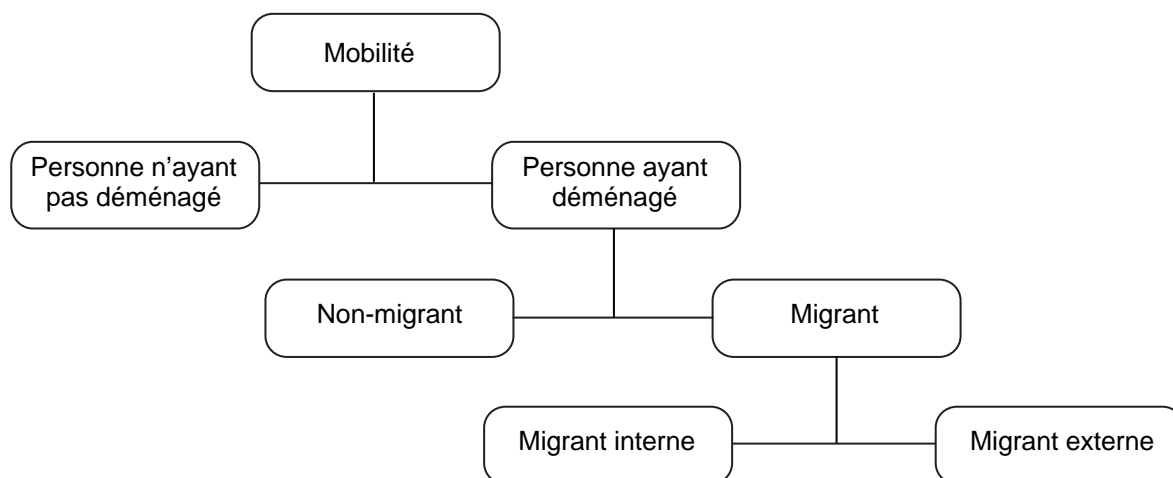
Les personnes qui, le jour de référence, demeuraient à la même résidence que celle où elles habitaient à la même date 1 an ou 5 ans plus tôt sont définies comme des **personnes n'ayant pas déménagé**; les personnes qui, le jour de référence, ne demeuraient pas à la même résidence que celle où elles habitaient à la même date 1 an ou 5 ans plus tôt sont définies comme des **personnes ayant déménagé**.

Les **personnes ayant déménagé** comprennent les non-migrants et les migrants. Les **non-migrants** sont des personnes ayant déménagé et qui demeuraient, 1 an ou 5 ans auparavant, dans la subdivision de recensement où ils demeuraient le jour de référence. Les **migrants** comprennent les **migrants internes** et les **migrants externes**.

Les **migrants internes comprennent** les migrants qui demeuraient au Canada 1 an ou 5 ans auparavant. Les personnes qui sont déménagées dans une autre ville, un autre canton, un autre village, une autre municipalité ou une autre réserve indienne au Canada figurent dans cette catégorie. Il est possible de fournir plus de précisions sur les migrants internes en déterminant s'ils ont traversé des limites provinciales ou des limites d'une municipalité importante, en particulier une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR).

Guide de référence sur la mobilité et la migration

Les **migrants externes** comprennent les migrants qui ne demeuraient pas au Canada 1 an ou 5 ans auparavant.



Voici une liste des différents concepts associés à la mobilité qui figurent dans les tableaux publiés ou dans les données personnalisées fournies sur demande :

- Mobilité 1 - Mobilité 1 an auparavant
- Mobilité 1 - Mobilité interprovinciale et intraprovinciale 1 an auparavant
- Mobilité 1 - Mobilité interprovinciale et intraprovinciale des RMR 1 an auparavant
- Mobilité 1 - Mobilité interprovinciale et intraprovinciale des RMR et des AR 1 an auparavant
- Mobilité 5 - Mobilité 5 ans auparavant
- Mobilité 5 - Mobilité interprovinciale et intraprovinciale 5 ans auparavant
- Mobilité 5 - Mobilité interprovinciale et intraprovinciale des RMR 5 ans auparavant
- Mobilité 5 - Mobilité interprovinciale et intraprovinciale des RMR et des AR 5 ans auparavant

Lieu de résidence

Le lieu de résidence désigne le lieu habituel de résidence de la personne 1 an ou 5 ans avant la date de référence du recensement.

Deux catégories de variables du lieu de résidence sont produites pour la mobilité 1 an et 5 ans auparavant, soit les personnes qui vivaient au Canada et les personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada.

Pour les personnes qui vivaient auparavant au Canada, le lieu de résidence 1 an ou 5 ans auparavant est recueilli et converti en code à sept chiffres de la Classification géographique type. Cette information permet de déterminer la subdivision de recensement de résidence, la division de recensement de résidence et la province de résidence 1 an ou 5 ans auparavant. De plus, des renseignements géographiques sont produits en ce qui concerne la RMR de résidence, la Classification des secteurs statistiques de la résidence et le genre de subdivision de recensement de résidence 1 an ou 5 ans auparavant.

Pour les personnes qui vivaient auparavant à l'extérieur du Canada, on détermine le pays de résidence 1 an ou 5 ans auparavant.

Voici une liste des différentes variables associées au lieu de résidence qui figurent dans les tableaux publiés ou dans les données personnalisées fournies sur demande :

- Mobilité 1 - Classification des secteurs statistiques de la résidence 1 an auparavant
- Mobilité 1 - Division de recensement de résidence 1 an auparavant
- Mobilité 1 - Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant
- Mobilité 1 - Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant
- Mobilité 1 - Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant
- Mobilité 1 - Composantes de migration (entrants et sortants) 1 an auparavant
- Mobilité 1 - Pays de résidence 1 an auparavant
- Mobilité 1 - Province ou territoire de résidence 1 an auparavant
- Mobilité 5 - Classification des secteurs statistiques de la résidence 5 ans auparavant
- Mobilité 5 - Division de recensement de résidence 5 ans auparavant
- Mobilité 5 - Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant
- Mobilité 5 - Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant
- Mobilité 5 - Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant
- Mobilité 5 - Composantes de migration (entrants et sortants) 5 ans auparavant
- Mobilité 5 - Pays de résidence 5 ans auparavant
- Mobilité 5 - Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant

Classifications

Toutes les variables de la mobilité sont fondées sur les définitions normalisées de Statistique Canada. Ces normes portent sur les variables de la mobilité 1 an et 5 ans auparavant et les variables liées au lieu de résidence 1 an et 5 ans auparavant. La liste ci-dessous contient des liens vers les définitions normalisées de Statistique Canada relatives à la mobilité et à la migration :

- [Mobilité, fondée sur une période d'un an](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop171-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop171-fra.cfm)
- [Lieu de résidence un an auparavant](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop173-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop173-fra.cfm)
- [Mobilité, fondée sur une période de cinq ans](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop172-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop172-fra.cfm)
- [Lieu de résidence cinq ans auparavant](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop174-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop174-fra.cfm)

Questions

En 2016, les questions sur la mobilité figuraient dans le questionnaire détaillé du Recensement de la population. La majorité des répondants au questionnaire détaillé ont reçu le [questionnaire 2A-L](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr_f.pl?Function=getInstrumentList&Item_Id=295122&UL=1V&) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr_f.pl?Function=getInstrumentList&Item_Id=295122&UL=1V&). Les répondants vivant dans des réserves indiennes, des établissements indiens et d'autres régions éloignées ont reçu le [questionnaire 2A-R](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr_f.pl?Function=getInstrumentList&Item_Id=295299&UL=1V&) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr_f.pl?Function=getInstrumentList&Item_Id=295299&UL=1V&).

Les données sur la mobilité et la migration ont été recueillies au moyen de la question 22 sur le lieu de résidence 1 an auparavant et de la question 23 sur le lieu de résidence 5 ans auparavant. Les questions sur la mobilité n'ont pas changé par rapport à 2011. Veuillez vous reporter aux saisies d'écran ci-dessous pour en savoir plus sur la présentation et le format des questions.

MOBILITÉ

22 Où cette personne habitait-elle il y a 1 an, c'est-à-dire le 10 mai 2015?

Cochez « » un seul cercle.

Nota :

Pour ceux qui cochent le quatrième cercle :

Veuillez donner le nom de la ville plutôt que celui de la région métropolitaine à laquelle elle appartient.

Par exemple :

- Saanich plutôt que Victoria (région métropolitaine);
- St. Albert plutôt qu'Edmonton (région métropolitaine);
- Laval plutôt que Montréal (région métropolitaine).

- Est née après le 10 mai 2015
- Habite à l'adresse actuelle
- Habite à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
- Habite un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada**

↓ Précisez le nom de la ville, du village, du canton, de la municipalité ou de la réserve indienne de résidence il y a 1 an.

Province/territoire

Code postal

- Habite à l'extérieur du Canada

↓ Précisez le pays de résidence il y a 1 an.

23 Où cette personne habitait-elle il y a 5 ans, c'est-à-dire le 10 mai 2011?

Cochez « » un seul cercle.

Nota :

Pour ceux qui cochent le quatrième cercle :

Veuillez donner le nom de la ville plutôt que celui de la région métropolitaine à laquelle elle appartient.

Par exemple :

- Saanich plutôt que Victoria (région métropolitaine);
- St. Albert plutôt qu'Edmonton (région métropolitaine);
- Laval plutôt que Montréal (région métropolitaine).

- Est née après le 10 mai 2011
- Habite à l'adresse actuelle
- Habite à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
- Habite un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada**

↓ Précisez le nom de la ville, du village, du canton, de la municipalité ou de la réserve indienne de résidence il y a 5 ans.

Province/territoire

Code postal

- Habite à l'extérieur du Canada

↓ Précisez le pays de résidence il y a 5 ans.

Qualité des données

Le questionnaire détaillé du Recensement de 2016 a fait l'objet d'une évaluation minutieuse de la qualité des données, semblable à celle effectuée pour l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et les recensements antérieurs. Un certain nombre d'indicateurs de la qualité des données (brièvement décrits ci-dessous) ont été produits et utilisés afin d'évaluer la qualité des données.

L'évaluation de la qualité des données a été effectuée en plus des vérifications régulières de la qualité menées aux étapes clés du recensement. Par exemple, pendant la collecte et le traitement des données, la cohérence des réponses fournies a été vérifiée et les taux de non-réponse ont été analysés pour chaque question. De plus, la qualité des réponses imputées a été examinée aux étapes du contrôle et de l'imputation des données. Enfin, les estimations tirées du questionnaire détaillé du recensement ont été comparées à celles d'autres sources et certifiées aux fins de diffusion.

Pour plus de renseignements sur la qualité des données pour la subdivision de recensement de Wood Buffalo, la méthode de collecte de données et l'utilisation de données administratives, veuillez vous reporter à l'[annexe 1.4](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/app-ann1-4-fra.cfm) (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/app-ann1-4-fra.cfm>) du *Guide du Recensement de la population, 2016*, n° 98-304-X au catalogue.

Les points saillants de l'évaluation de la qualité des données relatives à la mobilité et à la migration sont présentés ci-après.

Codage

Les réponses en toutes lettres pour le lieu de résidence au Canada ont été converties en codes à sept chiffres de la Classification géographique type (2016). Il y a deux champs de réponse écrite codés pour le lieu de résidence au Canada, soit le nom de localité de résidence du répondant 1 an ou 5 ans auparavant et le code postal associé au lieu de résidence. Les réponses en toutes lettres pour la mobilité à l'extérieur du Canada ont été converties en codes de pays à cinq chiffres à partir de la classification des lieux de naissance.

Comme l'indique le tableau 1, les taux d'appariement de l'autocodage du nom de localité pour les questions 22 et 23 sont comparables pour 2016 et 2011. Le taux d'appariement de l'autocodage des codes postaux était plus élevé en 2016 qu'en 2011 pour la question 22 (81,3 % en 2016 par rapport à 76,5 % en 2011). Pour la question 23, le taux d'appariement de l'autocodage était relativement stable (74,1 % par rapport à 74,4 %). Les taux d'appariement de l'autocodage des lieux de résidence à l'extérieur du Canada étaient plus élevés en 2016 qu'en 2011 pour les questions 22 et 23.

Tableau 1
Taux d'appariement de l'autocodage pour les questions 22 et 23

Numéro de la question sur la mobilité et champ de réponse écrite	Taux d'appariement de l'autocodage	
	2016	2011
	pourcentage	
Question 22 – au Canada – nom de localité	73,0	73,9
Question 22 – au Canada – code postal	81,3	76,5
Question 22 – à l'extérieur du Canada	95,5	91,9
Question 23 – au Canada – nom de localité	77,8	77,1
Question 23 – au Canada – code postal	74,1	74,4
Question 23 – à l'extérieur du Canada	96,5	92,7

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale

Le questionnaire détaillé du recensement a pour objectif de produire des estimations sur divers sujets pour un large éventail de régions géographiques, allant des très grandes régions géographiques (comme les provinces et les régions métropolitaines de recensement) aux très petites (comme les quartiers et les municipalités), et pour diverses sous-populations (comme les Autochtones et les immigrants), qui sont généralement désignées sous le nom de « domaines d'intérêt ». Afin d'alléger le fardeau de réponse, le questionnaire détaillé du recensement est distribué à un échantillon aléatoire de ménages.

Cette méthode d'échantillonnage et la non-réponse totale engendrent une variabilité dans les estimations qui doit être prise en considération. Cette variabilité dépend aussi de la taille de la population et de la variabilité des caractéristiques mesurées. De plus, la précision des estimations peut varier considérablement selon le domaine ou la région géographique d'intérêt, en particulier en raison de la variation des taux de réponse. Pour en savoir plus sur la variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale des estimations du questionnaire détaillé du recensement, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2016](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), n° 98-304-X au catalogue.

Biais de non-réponse

Le biais de non-réponse est une source possible d'erreur pour toutes les enquêtes, y compris pour le questionnaire détaillé du recensement. Le biais de non-réponse survient lorsque les caractéristiques de ceux qui participent à une enquête sont différentes des caractéristiques de ceux qui ne participent pas.

En général, le risque de biais de non-réponse augmente avec le taux de non-réponse. Pour le questionnaire détaillé du Recensement de 2016, Statistique Canada a adapté ses procédures de collecte et d'estimation afin d'atténuer, dans la mesure du possible, l'effet du biais de non-réponse. Pour en savoir plus sur ces stratégies d'atténuation, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2016](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), n° 98-304-X au catalogue.

Indicateurs de la qualité des données

Un certain nombre d'indicateurs de qualité ont été produits et analysés pendant l'évaluation de la qualité des données du questionnaire détaillé du recensement. Trois de ces indicateurs sont présentés aux utilisateurs, soit le taux global de non-réponse (TGN), l'erreur type et le taux d'imputation par question.

Le TGN combine la non-réponse des ménages (ou la non-réponse totale) et la non-réponse aux questions (non-réponse partielle). Il est calculé et présenté pour chaque région géographique. Le TGN est le principal critère qui permet de déterminer si les résultats du questionnaire détaillé du recensement sont diffusés ou non pour une région géographique donnée; les données sont supprimées pour les régions géographiques qui présentent un TGN égal ou supérieur à 50 %. Pour en savoir plus sur le TGN, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2016](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), n° 98-304-X au catalogue.

L'erreur type mesure la précision d'une estimation par rapport à la variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale. Une petite erreur type correspond à une estimation précise. Les erreurs types sont accessibles aux utilisateurs pour certaines estimations du questionnaire détaillé du recensement, sauf dans les cas où cela pourrait compromettre la confidentialité des données. L'erreur type peut être utilisée pour déterminer d'autres indicateurs de précision, tels que le coefficient de variation. Elle peut aussi être utilisée pour déterminer la plupart des types de paramètres d'intérêt d'une population (p. ex., un chiffre, une proportion ou une moyenne) et, à l'aide d'une méthodologie adéquate, pour déterminer les marges d'erreur ou les intervalles de confiance pour un niveau de confiance donné, ou pour faire de l'inférence statistique (vérification d'hypothèses). Pour en savoir plus sur l'erreur type dans le cadre du questionnaire détaillé du recensement, sur sa possibilité d'interprétation et sur son utilisation, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2016](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), n° 98-304-X au catalogue.

Le taux d'imputation par question, qui exclut le taux global de non-réponse, mesure la qualité inhérente à chaque question du questionnaire détaillé du recensement. Ainsi, il mesure la proportion de répondants (le terme « répondants » désignant les personnes qui ont retourné un questionnaire partiellement ou entièrement rempli) qui n'ont pas répondu à la question, ou dont la réponse était invalide alors qu'une valeur valide avait été attribuée à la question. L'imputation permet de combler les lacunes dans les données et, lorsqu'elle est effectuée de manière appropriée, de réduire le biais causé par la non-réponse. Pour ce faire, les valeurs des personnes ou des ménages qui présentent des caractéristiques semblables à celles de l'enregistrement incomplet, sont utilisées pour fournir les réponses manquantes ou corriger les réponses erronées.

Les tableaux 2, 3 et 4 présentent les taux d'imputation pondérés pour les six variables principales de la mobilité.

Pour la mobilité 1 an auparavant et 5 ans auparavant, les taux d'imputation étaient plus faibles pour 2016 que pour 2011. Le taux d'imputation pour la mobilité 1 an auparavant a diminué, passant de 4,3 % en 2011 à 1,8 % en 2016. Pour la mobilité 5 ans auparavant, le taux d'imputation est passé de 5,4 % à 2,4 % en 2016. À l'exception des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, toutes les provinces et tous les territoires affichent une baisse des taux d'imputation pour ces variables.

Tableau 2
Taux d'imputation pour la mobilité

Région	Mobilité 1 an auparavant		Mobilité 5 ans auparavant	
	2016	2011	2016	2011
	pourcentage			
Canada	1,8	4,3	2,4	5,4
Terre-Neuve-et-Labrador	2,8	4,0	3,0	4,3
Île-du-Prince-Édouard	2,3	4,2	2,8	5,0
Nouvelle-Écosse	2,5	4,2	4,1	6,0
Nouveau-Brunswick	2,0	4,1	2,3	4,7
Québec	2,0	3,9	2,4	5,0
Ontario	1,6	4,7	2,3	6,0
Manitoba	1,7	4,1	2,2	4,8
Saskatchewan	1,8	3,9	2,2	4,4
Alberta	1,7	4,4	2,3	5,3
Colombie-Britannique	1,6	4,3	2,0	5,1
Yukon	1,4	5,1	1,9	5,4
Territoires du Nord-Ouest	2,4	1,2	2,7	1,7
Nunavut	1,9	1,7	2,3	2,4

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Le tableau 3 indique les taux d'imputation pour la subdivision de recensement (SDR) de résidence 1 an et 5 ans auparavant pour les migrants internes. De 2011 à 2016, le taux d'imputation pour ces deux variables a connu une baisse générale. À l'échelle du Canada, les taux d'imputation sont passés de 6,9 % à 3,6 % pour la SDR de résidence 1 an auparavant et de 7,6 % à 3,7 % pour la SDR de résidence 5 ans auparavant. À l'exception des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, toutes les provinces et tous les territoires affichent une baisse des taux d'imputation pour ces variables.

Tableau 3
Taux d'imputation pour la subdivision de recensement de résidence 1 an et 5 ans auparavant chez les migrants internes

Région	SDR de résidence 1 an auparavant		SDR de résidence 5 ans auparavant	
	2016	2011	2016	2011
	pourcentage			
Canada	3,6	6,9	3,7	7,6
Terre-Neuve-et-Labrador	4,1	6,0	4,3	7,2
Île-du-Prince-Édouard	7,8	10,1	6,9	9,5
Nouvelle-Écosse	5,4	7,5	5,3	9,2
Nouveau-Brunswick	3,0	6,6	3,5	7,5
Québec	3,2	5,9	3,2	6,3
Ontario	3,6	7,1	3,4	8,2
Manitoba	5,0	8,0	4,6	7,7
Saskatchewan	4,5	6,9	4,3	7,5
Alberta	4,4	7,4	4,5	8,7
Colombie-Britannique	3,1	6,9	3,3	7,3
Yukon	8,0	15,0	7,3	12,1
Territoires du Nord-Ouest	6,7	5,8	7,4	7,0
Nunavut	8,0	2,5	11,2	4,4

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Le tableau 4 affiche les taux d'imputation pour le pays de résidence 1 an et 5 ans auparavant pour les migrants externes. Pour 2016, les taux d'imputation pour le pays de résidence 1 an et 5 ans auparavant ont connu une baisse par rapport à 2011. Le taux d'imputation pour le pays de résidence 1 an auparavant est passé de 5,6 % en 2011 à 2,1 % en 2016. De même, le taux d'imputation pour le pays de résidence 5 ans auparavant a diminué, passant de 5,9 % en 2011 à 1,9 % en 2016. À l'exception des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour les deux variables et Terre-Neuve-et-Labrador pour le pays de résidence 1 an auparavant, les taux d'imputation pour ces variables ont baissé dans toutes les provinces et tous les territoires.

Tableau 4
Taux d'imputation pour le pays de résidence 1 an et 5 ans auparavant chez les migrants externes

Région	Pays de résidence 1 an auparavant		Pays de résidence 5 ans auparavant	
	2016	2011	2016	2011
	pourcentage			
Canada	2,1	5,6	1,9	5,9
Terre-Neuve-et-Labrador	1,6	0,9	2,6	3,9
Île-du-Prince-Édouard	2,5	18,7	1,1	12,2
Nouvelle-Écosse	4,0	8,0	2,6	5,4
Nouveau-Brunswick	1,2	3,8	1,5	4,5
Québec	1,9	4,6	1,6	4,2
Ontario	1,8	6,0	1,8	6,6
Manitoba	1,2	4,3	1,1	6,0
Saskatchewan	1,7	5,1	1,5	7,0
Alberta	2,0	5,8	2,0	6,2
Colombie-Britannique	3,0	5,6	2,4	5,5
Yukon	1,2	17,7	2,7	10,3
Territoires du Nord-Ouest	2,7	0,6	2,1	0,4
Nunavut	5,8	0,0	7,0	0,7

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Certification des estimations définitives

Une fois le traitement, le contrôle et l'imputation des données terminés, les données ont été pondérées de sorte que les estimations représentent la population canadienne totale vivant dans des logements privés. La certification des estimations définitives pondérées est la dernière étape du processus de validation qui permet de recommander les données pour chaque région géographique et domaine d'intérêt. Par suite de l'analyse des indicateurs de la qualité des données et de la comparaison des estimations du questionnaire détaillé du recensement avec les autres sources de données, on recommande la diffusion inconditionnelle, la diffusion conditionnelle ou la non-diffusion des données pour des raisons de qualité. En cas de diffusion conditionnelle ou de non-diffusion, des notes et des mises en garde appropriées sont incluses dans le présent guide. Plusieurs sources de données ont été utilisées pour évaluer les estimations du questionnaire détaillé du recensement. Toutefois, puisque le risque d'erreur augmente souvent pour les niveaux géographiques inférieurs et les petites populations et que les sources de données utilisées pour évaluer les résultats à ces niveaux sont moins fiables (ou non disponibles), il peut être difficile de certifier les estimations à ces niveaux.

Les estimations du questionnaire détaillé du recensement sont également soumises à des règles de confidentialité qui permettent d'empêcher la divulgation de l'identité et des caractéristiques des répondants. Pour en savoir plus sur les règles en matière de confidentialité des données du recensement, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2016](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm) (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm>), n° 98-304-X au catalogue.

Pour en savoir plus sur le traitement des données et sur le calcul des estimations et leur niveau de précision, veuillez vous reporter au [Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de la population, 2016](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-306/index-fra.cfm) (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-306/index-fra.cfm>), n° 98-306-X au catalogue.

Comparabilité avec d'autres sources de données

Comme il est d'usage, la qualité des renseignements sur la mobilité et la migration tirés du Recensement de 2016 a été évaluée à l'interne avant publication. Les données ont été comparées, dans la mesure du possible, avec d'autres sources de données.

Les flux migratoires établis à partir des données sur la mobilité, pour des périodes de 1 an ou de 5 ans, ont été comparés avec les estimations de la migration tirées du Programme des estimations de la population de Statistique Canada. Le modèle de migration du Programme des estimations de la population est fondé sur les données fiscales tirées des formulaires T1 et sur les données provenant des prestations fiscales pour enfants. Les estimations des migrants internes fondées sur les données du Recensement de 2016 sont en général inférieures à celles dérivées des données administratives.

Les données sur le pays de résidence 1 an et 5 ans auparavant ont été comparées avec des données administratives fournies par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Notes sur la qualité des données

Les estimations de la migration interne peuvent être moins précises pour les petites régions géographiques, pour les régions dont le nom est identique à une autre région ailleurs au pays et pour certaines subdivisions de recensement (SDR) où les résidents peuvent avoir donné le nom de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement plutôt que le nom précis de la SDR composante d'où ils ont migré.